



## Rupture contrat apprentissage

Par **valye**, le **20/07/2019** à **22:35**

Bonsoir mon fils à fait deux ans en bac pro commerce chez le meme employeur mais il a décidé de ne pas faire sa troisième année chez lui et de trouver ailleurs. Son contrat fini le 17/07/2019 et son employeur exige de signer la rupture le 22/07/2019 car mon fils doit reprendre le 23/07 étant en vacances jusqu a cette date (congé payé), c moi sa maman qui ai signé son contrat initial et pour la rupture le 22/07 je doit être là pour signer sauf que entre temps j ai trouvée un contrat saisonnier loin et ne pourrai donc pas être là le 22/07 !! Je suis perdue. Est ce que cela peut attendre mon retour le 05/08 ? Suis je vraiment obligée de rentrer pour une signature ? Ou ai je une autre solution en sachant que mon fils n a pas d autres responsable légal que moi ? Merci par avance